



Ville de Dreux



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 MARS 2023

### Délibération N°01/2023

#### Compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

824

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 15 mars 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

#### Étaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI.

#### Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Carine GENTIL, Yucel KISA, Caroline VABRE donne pouvoir à Silvia COUSIN, Sophie WILLEMIN, Frédérique GASSE, Jacqueline RUULT, Nadine TOUTAIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Par délibération n°197/2020 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer à la commission permanente du C.C.A.S. de Dreux un certain nombre de compétences dans les domaines de l'Aide Légale et de l'Aide Facultative.

Il m'appartient aujourd'hui, de vous rendre compte des décisions qui ont été prises lors des commissions permanentes.



**AIDE FACULTATIVE**

**Aides facultatives sur la période du 6 décembre au 31 décembre 2022**

Nature d'aide	Dossier accordés	Dossier refusés	Montant accordés
EPICERIE SOCIALE	19	5	
EPICERIE SOCIALE SF	19	1	271,6
SECOURS ASSURANCE	0	0	0
SECOURS FINANCIER DIVERS	0	0	0
SECOURS ENERGIE	1	1	74,24
SECOURS LOYER	0	3	0
SECOURS TRANSPORT	1	0	50
<b>Total pour Commission permanente</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>395,84</b>

**Aides facultatives sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**

Nature d'aide	Dossier accordés	Dossier refusés	Montant accordés
EPICERIE SOCIALE	331	111	
EPICERIE SOCIALE SF	264	16	3833
SECOURS ASSURANCE	4	2	360
SECOURS FINANCIER DIVERS	15	25	1859,86
SECOURS ENERGIE	45	32	4 356,75
SECOURS LOYER	14	32	1875,66
SECOURS TRANSPORT	4	6	200
<b>Total pour Commission permanente</b>	<b>677</b>	<b>224</b>	<b>12 485,27</b>

**Aides facultatives sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 8 mars 2023**

Nature d'aide	Dossier accordés	Dossier refusés	Montant accordés
EPICERIE SOCIALE	114	19	
EPICERIE SOCIALE SF	48	4	687,6
SECOURS ASSURANCE	0	2	0
SECOURS FINANCIER DIVERS	0	1	0
SECOURS ENERGIE	4	4	337,52
SECOURS LOYER	7	7	1108
SECOURS TRANSPORT	0	0	0
<b>Total pour Commission permanente</b>	<b>173</b>	<b>37</b>	<b>2 133,12</b>

**AIDE LEGALE** : Période du 6 décembre 2022 au 8 mars 2023

La commission permanente a émis un avis favorable sur :

- ✓ 2 placements pour Personnes Agées
- ✓ 6 placements pour Personnes Handicapées

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé de Mounir CHAKKAR,

**Prend acte** de ce compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente,

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour le Président, par délégation de signature  
Le Vice-Président du  
Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le **29 MAR. 2023**  
et affichage le **30 MAR. 2023**

